

7 mai 1880

Circulaire relative aux excursions et voyages de vacances

Jules Ferry

Source : *B.A.M.I.P.* n° 453, p. 473-475.

S'instruire toujours, mais aussi en dehors des murs de l'école normale. Cette circulaire s'inscrit dans la logique d'ouverture de la circulaire du 2 mars 1880* relative à l'internat.

Monsieur le Recteur, je m'empresse de porter à votre connaissance deux mesures que j'ai cru devoir prendre pour encourager chez nos jeunes instituteurs les fortes et solides études. M. le Président de la République a bien voulu, sur ma proposition, signer un décret modifiant l'article 5 du décret du 19 avril 1862. Désormais l'élève-maître boursier, au sortir de l'école normale, recevra une indemnité non plus de 100 francs, mais de 200 francs, s'il a obtenu le brevet complet.

Outre cette faveur, qui a pour but de faciliter à l'élite de nos élèves-maîtres les débuts dans la carrière, j'ai cherché une autre récompense qui pût profiter en même temps à leur développement intellectuel, et je crois l'avoir trouvée dans une institution déjà ancienne, longtemps abandonnée chez nous, et reprise avec succès, en ces dernières années, notamment par les écoles primaires supérieures de Paris. Je veux parler des *voyages d'instruction* pendant les vacances.

Les excursions de vacances que je désire organiser dans l'intérêt de nos meilleurs élèves d'écoles normales doivent être essentiellement des voyages d'études, des expéditions, je ne dirai pas scientifiques, mais mûrement préparées, bien dirigées et animées de l'esprit d'observation méthodique. Sous la conduite d'un maître instruit et expérimenté, que je choisirai de préférence parmi les maîtres adjoints chargés pendant l'année du lourd fardeau de la surveillance, les jeunes gens s'accoutumeront à voir par eux-mêmes, à voir beaucoup et surtout à bien voir : monuments historiques, débris archéologiques, sites pittoresques, accidents topographiques, phénomènes naturels, productions de l'industrie et de l'agriculture, traditions locales, coutumes et langage, tout doit leur être matière à études et à réflexion. Dans ces conditions, le voyage pourra porter tous ses fruits, sans être nécessairement très lointain ni de bien longue durée. Suivant le nombre des élèves-maîtres qui demanderont à prendre part au voyage, on pourra organiser plusieurs caravanes scolaires et envoyer de préférence les écoliers des provinces du Nord dans celles du Midi et ceux du Centre au bord de la mer ; en leur ménageant à tous des spectacles nouveaux, on leur fera mieux connaître et mieux aimer leur pays.

On pourra plus tard, quand l'institution sera organisée et consacrée par son succès même, étendre le cercle de ces voyages scolaires ; les diriger, par exemple, au-delà des frontières, dans les pays limitrophes où l'enseignement primaire et les études pédagogiques sont en honneur ; nouvelles sources de fécondes observations et de comparaisons salutaires.

J'attends les meilleurs effets de ce contact journalier qui rapprochera, pendant le voyage de vacances, les plus distingués de nos élèves-maîtres. Par-là, sans doute, bien des préjugés d'école ou de province pourront être combattus et dissipés.

On exigera des jeunes voyageurs une relation écrite sur les objets qui les auront particulièrement frappés ou intéressés : les meilleurs passages de ces mémoires pourront être reproduits dans les bulletins départementaux d'enseignement primaire.

Vous voudrez bien, Monsieur le Recteur, en m'accusant réception de la présente circulaire, m'envoyer la liste nominative des élèves-maîtres qui ont obtenu le brevet complet dans les deux sessions de 1879 et dans la première de 1880, et que vous me proposeriez pour faire partie de la première expédition qui sera organisée pour les vacances prochaines. Aussitôt après la session de juillet, vous y ajouterez les noms des nouveaux élèves-maîtres parvenus au brevet complet. Je vous ferai savoir ultérieurement à quelle date, dans quelle région et dans quelles conditions matérielles aura lieu ce premier voyage des élèves-maîtres.

Recevez,...